

SEPTEMBRE 2007

Le Vallacquois

Septembre 2007 Volume IV Numéro 3



Bulletin
d'informations
municipales

AU COEUR DE LA NATURE

- Nos lacs et cours d'eau,
une richesse à préserver
- Consolidation
du noyau villageois
- Réorganisation de la voirie
... et plus

Prochaine édition :
Décembre 2007

www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca



MOT DE LA MAIRESSE

Lorsque j'examine les résultats pour 2006-2007, je constate qu'ils ont été supérieurs à nos objectifs et j'y vois le reflet de l'amélioration dans toutes les sphères de nos activités. J'y vois une aussi une source de fierté et de motivation, un encouragement à persévérer et une raison de célébrer le chemin parcouru depuis le début du mandat (2005).

Plusieurs citoyennes et citoyens nous ont fait part des changements perçus et nous incitent à continuer dans cette voie. Cette amélioration continue nous amène à une communication positive et permet une plus grande fraternisation de la part de la population.

Je souhaite que ces performances continuent à nous mobiliser car il nous reste encore un long chemin à parcourir. Nos priorités demeurent toujours au niveau des conditions de nos routes, de la mise en norme de nos édifices municipaux, du contrôle des performances de la gestion de la municipalité, du noyau villageois, de la famille et, bien entendu, la conservation de la sécurité financière de notre municipalité.

Dans ce bulletin, vous trouverez un aperçu des dossiers en voie de réalisation ou en cours de développement.

Nous espérons trouver des solutions économiques aux problèmes rencontrés.

Bonne lecture
Berthe Bélanger

CONSOLIDATION DU NOYAU VILLAGEOIS

En 2005, la table d'harmonisation a dégagé plusieurs principes importants dont les deux suivants :

QUE Val-des-Lacs assure à ses résidents un milieu de vie paisible permettant en même temps des occasions de rencontre... Qu'il soit résident permanent ou résident saisonnier, chacun doit s'attendre aux mêmes services pour l'ensemble de la population. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire des choix limités dans l'organisation d'activités. La communauté doit toutefois avoir des occasions de rencontres, ce qui signifie que des lieux de rassemblement doivent être aménagés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour des activités récréatives, familiales, culturelles, sociales ou communautaires.



La localisation de l'église et du presbytère (inoccupé depuis 12 ans) fait en sorte qu'il est important de protéger ce lieu de rassemblement, d'en faire un lieu animé et le point central de la municipalité.

« La paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts dont fait partie la communauté chrétienne de Val-des-Lacs, s'apprête à céder l'église et le presbytère à la municipalité de Val-des-Lacs. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de consolidation du noyau villageois et de la protection du patrimoine de la municipalité ».

Après étude, la municipalité juge important d'offrir ces lieux à la communauté.

Nous tenons à rassurer la communauté que ces lieux de culte garderont leur vocation en priorité.

Compte tenu de ces orientations, la municipalité a réalisé un plan d'action visant le développement d'un noyau villageois qui s'inscrit dans le cadre de ses priorités.

L'utilisation de l'église et du presbytère comme édifice multidisciplinaire permettra d'offrir des services communautaires que l'édifice municipal ne peut offrir par manque de locaux. Cette acquisition permettra d'organiser des activités familiales durant l'année entière sans perturber la dispense des services administratifs. Les expositions pourront être organisées dans un endroit approprié et adapté aux circonstances et pour des périodes de quelques semaines. Des locaux seront mis à la disposition du service des loisirs. Et, enfin, cet édifice servira aussi comme lieu pour les mesures d'urgence.

Le nouveau protocole d'entente sera signé entre la municipalité et la Fabrique prochainement.

MISE EN NORME DE NOS ÉDIFICES MUNICIPAUX

La première phase de la mise en norme du garage municipal est en partie complétée, la seconde phase se poursuivra en 2008. À l'Hôtel de ville, l'investigation est complétée depuis bientôt un an, nous sommes en attente d'une demande de subvention. Des représentations continuent de se faire pour accélérer le processus.

LA SÉCURITÉ DES BARRAGES

L'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des barrages en 2002 a permis de préciser les obligations des propriétaires à l'égard de la sécurité de leurs ouvrages. La municipalité a été dans l'obligation de réaliser l'évaluation de deux barrages sur son territoire et recommander le Centre Hydrique de faire des recherches sur le droit des propriétés.

L'étude a été réalisée par un ingénieur et comportait plusieurs points dont

l'état des barrages, la vérification de la conception du barrage ainsi que ses dispositifs de sécurité, son classement, le plan de gestion des eaux et une révision du plan des mesures d'urgences.

Pour le lac Quenouille, des mesures ont été mises en place pour voir à la sécurité du barrage et des négociations sont en cours de réalisation pour statuer sur le droit de propriété. Le conseil municipal se prononcera prochainement et convoquera la table de concertation composée de deux représentants des municipalités du Lac Supérieur et de Sainte-Agathe-Nord, de deux représentants de l'Association concernée de Val-des-Lacs et un représentant des citoyens. La rencontre est prévue en septembre pour statuer sur les responsabilités de tous. Un protocole d'entente entre les trois municipalités est possible et sera validé lors de la rencontre.

Pour le barrage du lac Gagnon, des mesures seront mises en place pour répondre de la sécurité du barrage et de son entretien. Le conseil municipal devra statuer sur la responsabilité des frais d'entretien du barrage en septembre.

POLITIQUE FAMILIALE

La municipalité songe sérieusement à mettre en place une politique familiale sur son territoire. Au cours des prochains mois, en collaboration avec différents représentants du milieu, l'analyse des besoins sera le principal point de discussion.



EMBELLISSEMENT

Encore une fois, nous demandons votre collaboration pour l'entretien et l'embellissement de votre terrain et de votre résidence (coupe de gazon, cueillette de débris de toutes sortes ou de voiture abandonnée). Nous vous demandons aussi de respecter l'horaire pour la collecte des déchets domestiques, recyclables ou encore la collecte des gros rebuts.

Plusieurs résidents nous ont demandé que les bacs noir et vert ne soit pas laissés en permanence en bordure des rues, nous vous demandons de bien vouloir placer vos bacs dans des endroits appropriés. Pour les personnes qui doivent s'absenter, vous devez vous

assurer que votre bac ne soit pas laissé en bordure du chemin. Quelqu'un pourrait y voir pour vous pendant votre absence.

Nous constatons aussi que sur le territoire de la municipalité, il y a plusieurs propriétés dont le revêtement n'est pas complété ou encore des bâtisses abandonnées où il n'y a pas d'entretien depuis de nombreuses années. Il est très important que chacun fasse sa part. Nous vivons au centre d'une nature à faire rêver. Même s'y nous vivons à la campagne, il y a des règles à respecter pour protéger notre voisinage et notre environnement. Nous vous invitons à nous aider à contrer la pollution visuelle sous toutes ses formes. Que ce soit pour l'image que nous projetons, notre visibilité dans la région ou les valeurs de nos propriétés, nous devons tous participer à protéger notre milieu.

Nous comptons sur votre collaboration.

DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

Nous souhaitons la bienvenue à monsieur Madaoui Farid !

Le mandat principal de l'inspecteur en voirie sera de dresser un plan stratégique pour statuer sur l'état et les priorités en matière d'entretien et de réfection de nos routes. Ceci permettra aussi une meilleure planification à court et long terme et nous permettra d'appuyer nos demandes d'aide auprès de différents paliers gouvernementaux.

La condition de nos routes demeure une de nos plus grandes préoccupations. Nous devons pour les prochaines années établir une meilleure planification pour l'ensemble de notre territoire.

En thème d'efficacité et de meilleur contrôle, il est important de dresser un inventaire, de faire l'évaluation du parc de la machinerie afin que le conseil municipal puisse établir les priorités de remplacement pour les prochaines années.

Dans le but de clarifier la décision du conseil concernant l'achat d'une pelle mécanique, nous pouvons mentionner que le conseil municipal a jugé qu'il était plus rentable pour la municipalité d'utiliser sa main-d'oeuvre et sa propre machinerie pour les travaux afin de réduire considérablement les dépenses de location et de main-d'oeuvre. Les travaux entrepris par le personnel de la voirie démontrent sans aucun doute que l'économie à court ou long terme pour la municipalité demeure importante.

Le personnel de la voirie vise une meilleure organisation au niveau de leur travail, ce qui permettra de rencontrer les objectifs de la municipalité pour l'entretien de ses routes.

COMMENT SE PORTENT NOS COMMERCES À VAL-DES-LACS

Saviez-vous que nous comptons plusieurs commerces dans notre municipalité et que plusieurs se posent de multiples questions, à savoir :

- Comment travailler tous ensemble ?
- Comment avoir une compétition saine ?
- Comment mettre en valeur nos commerces au niveau de notre région au lieu de faire cavalier seul ?
- Comment créer une solidarité à l'intérieur de notre territoire ?
- Comment mettre fin à une compétition malsaine ?

Nous essaierons de répondre à ces questions... La mairesse de la municipalité a l'intention de rencontrer tous les commerçants oeuvrant sur le territoire de la municipalité de Val-des-Lacs afin de trouver des moyens pour aider les commerces à se développer dans un cadre harmonieux.

Nous souhaitons la bienvenue et bon succès au salon de coiffure REFLET

Annick possède une grande expérience en coiffure et détient une maîtrise en coloration. Son salon est situé au 345, Chemin Val-des-Lacs (près de l'hôtel de ville).

Vaccination

Vaccin contre la grippe, le 12 novembre au presbytère.

SÉCURITÉ D'INCENDIE



INFORMATION ET RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Nous profitons de l'occasion pour témoigner tout d'abord notre reconnaissance au personnel du service de sécurité incendie.

ENTRETIEN DES VÉHICULES INCENDIE, IL FAUT Y VOIR !

Le service de sécurité d'incendie doit suivre le programme d'entretien et de vérification d'intervention afin de s'assurer de la fiabilité et du rendement de ses véhicules.

Cette approche préventive s'inscrit dans le processus de réalisation des schémas de couverture de risques qui constitue un élément primordial pour l'attestation de conformité. Il est faux de prétendre qu'une municipalité peut en 2007 modifier ou laisser circuler des camions qui ne répondent plus aux normes de sécurité. La municipalité est tenue de suivre le programme de l'attestation de performance et les essais annuels du matériel roulant. L'efficacité et la sécurité des opérations sur notre territoire demeurent une de nos grandes priorités.

Suivi de dossier

Une demande a été déposée au Ministère des travaux publics pour la réfection du pavage du Chemin Val-des-Lacs, partie du chemin sous la juridiction du ministère ainsi que pour une voie d'accotement, fossé, ponceau et drainage adéquats afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité dans la partie du chemin Val-des-Lacs et mieux protéger le lac situé en bordure du chemin.

Remerciements

- Nous profitons de l'occasion pour témoigner tout d'abord notre reconnaissance et remercier monsieur Marcel Hotte et son personnel pour la qualité des services et des produits offerts à son épicerie. Il est important d'encourager nos commerces locaux qui peuvent nous offrir une grande gamme de produits de qualité.

Bravo à toute l'équipe !

- La municipalité a souligné des événements tout au long de l'année. Dans le cadre du 75^e et du 100^e, plusieurs activités se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Rappelons que le principal objectif de la municipalité est de faire participer la population.

Les événements ont tous été couronnés de succès.

Merci aux organisateurs des événements et aux bénévoles, toujours aussi généreux de leur temps, qui ne cessent de nous émerveiller. La participation de tous les résidents et non-résidents est importante, nous vous invitons à consulter le calendrier des activités pour les prochains mois.

Au plaisir de vous rencontrer !

- Nous tenons à vous écrire pour offrir nos remerciements : aux pompiers de Val-des-Lacs et de Lantier pour avoir fait tout leur possible pour notre maison et pour avoir réussi à sauver notre petit « Pinotte » (notre lapin). À la municipalité de Val-des-Lacs, aux citoyens et à la mairesse pour leur générosité et leur gentillesse durant ces moments difficiles. Au Marché Ami, à Marc en Bulles et au DJ pour l'anniversaire de Marie-Pier, ainsi qu'à Martine et Mélanie Michaudville du Carrefour de la famille, pour la collecte de fonds, la petite fête de Marie-Pier et pour avoir pris soin de « Pinotte ». Et pour terminer à nos familles et amis qui ont toujours été là pour nous.

**Un gros merci à vous tous !
Johanne, Pierre et Marie-Pier**